

Le comité d'entreprise paralysé

Q quatre cents dossiers de subvention en attente de traitement, pas d'arrêté des comptes pour l'année 2010, aucun budget prévisionnel pour l'année prochaine... et plus personne à la barre. Dans un courrier envoyé aux élus du comité d'entreprise (CE) d'Euro Disney le 30 juillet dernier, la direction du groupe s'inquiète d'une « quasi-paralysie de l'institution ». Alors que le CE — en grande difficulté financière — fait face à deux procédures judiciaires pour détournement de fonds, le secrétaire, Amadou n'Diaye, placé sous contrôle judiciaire en juillet, n'a plus

le droit d'exercer ses fonctions à la tête du comité. Pourtant, il n'a toujours pas été remplacé.

A l'ordre du jour d'une réunion du CE le 27 juillet, la nomination du secrétaire adjoint à la tête du comité a été rejetée par les membres du bureau. A l'issue de la délibération, les élus ont refusé de se porter partie civile dans l'affaire judiciaire visant le secrétaire. Ils se sont également opposés à l'élargissement de l'expertise des comptes du CE au contrôle des caisses du comité. Pas étonnant pour Guy-Bruno M'Boé, du syndicat minoritaire FO, et partie civile dans la procédure judiciaire en cours. « En dépit de

son contrôle judiciaire, c'est toujours Amadou n'Diaye qui dirige le CE. Il donne ses ordres aux membres du bureau par téléphone », s'énervait le représentant syndical.

Une situation face à laquelle la direction de Disneyland souhaite désormais se démarquer. Dans le courrier envoyé aux élus, le DRH menace de résoudre le blocage du CE par des « mesures radicales... en sollicitant en tant que de besoin la destitution du bureau ou toute autre mesure appropriée ». Hier, la direction a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas faire de commentaire sur une affaire judiciaire en cours.

A.P.